

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 35 (1927)

Heft: 10

Artikel: Quand faut-il appeler le médecin?

Autor: Krafft

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973631>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand faut-il appeler le médecin ?

Le domaine de l'hygiène s'étend non seulement sur les gens en santé, mais aussi sur les malades. Combien d'affections, en effet, qui ne réclament aucun traitement, mais d'autant plus de mesures hygiéniques, combien d'autres qui, bien soignées à temps, seraient sans importance et qui, abandonnées à elles-mêmes deviennent graves. Quand une personne se sent malade, que fait-elle généralement ? Elle commence à se demander ce qu'elle peut bien avoir, elle pose un premier diagnostic elle-même : « Ce n'est qu'un mal de ventre », ou « Mon enfant a mal aux dents », ou « Je suis sûre d'avoir attrapé un engorgement de poitrine », ou « Ce ne sera rien ».

A chacun son métier. Tous ces diagnostics posés par le malade ont beaucoup de chances d'être faux. C'est l'affaire du médecin de décider si ce n'est rien, ou de dire si à tel enfant pousse des dents ou s'il a une méningite.

Au lieu de s'effrayer à tort, ou de se tranquilliser au début peut-être masqué d'une maladie grave, pourquoi ne pas appeler le médecin qui, lui, est à même de juger de l'importance de tel ou tel symptôme ? et de plus, quel avantage pour le médecin et pour le malade que ces premiers symptômes, peut-être insignifiants, soient observés dès qu'ils se présentent.

Combien de maladies ne pourrait-on pas arrêter, couper ou guérir, combien de malades ne sauverait-on pas, si le médecin, appelé tout de suite, avait pu soigner tout de suite ! D'ailleurs, ce n'est pas si facile de reconnaître la portée de tel ou tel symptôme ; un petit mal de ventre peut être le commencement d'une péri-

typhlite mortelle ou d'un simple embarras gastro-intestinal ; aux médecins de juger ! Si l'on donne un purgatif au début d'une appendicite, par exemple, le malade peut en mourir, si, dans tel autre cas, on ne donne pas un purgatif, le malade peut être alité de longues semaines, tandis que traité à temps, il aurait guéri en 24 heures.

Samaritaines, samaritains, n'ayez pas vos tables de chambres à coucher et vos lavabos couverts de bouteilles de pharmacie, c'est bon pour les pays qui n'ont que de rares médecins ; mais, en Suisse, il y a des médecins partout, et je suis certain qu'ils préfèreront tous faire quelques courses inutiles plutôt que d'être appelés à soigner des cas aggravés par une médication intempestive ou trop tardive.

Ceci ne veut pas dire qu'à chaque indisposition il faille courir au téléphone le plus proche et appeler trois ou quatre médecins à la fois. Il y a un certain respect qui se doit à l'homme qui se met jour et nuit au service du public, pauvres et riches. Un médecin nous racontait dernièrement qu'appelé un soir à aller voir une pauvre femme qui se trouvait mal, il était parti tout de suite à cheval et arrivait moins d'une demi-heure après dans le hameau qu'habitait la malade. Il trouva deux voitures et un cheval attendant devant la maison : c'étaient les équipages de trois confrères appelés pour le même cas et qui tous trois avaient également dit : « Je vais aller ». Des faits semblables, surtout de gens qui savent qu'ils ne peuvent payer ni le médecin ni le cocher, sont de vrais scandales.

En chirurgie, même danger qu'en médecine de ne pas appeler tout de suite l'homme de l'art. Vous avez une petite plaie au doigt, elle n'est pas désinfectée, elle n'est pas pansée, et au bout de quelques jours, votre doigt peut être rouge,

tuméfié, douloureux: il s'est formé un panaris: vous avez une plaie à la main, peut-être insignifiante en apparence, vous la soignez vous-même, vous ne remarquez qu'après huit à dix jours qu'un ou plusieurs doigts sont raides, un tendon a été coupé, la plaie est fermée, le tendon ne peut plus être recousu et soudé par une opération qui aura bien moins de chance de succès que si elle avait été faite aussitôt après l'accident, etc.; nous pourrions multiplier les exemples. Une plaie quelconque soignée, recousue, est guérie en quatre ou cinq jours, abandonnée à elle-même, elle peut durer des semaines. Avec deux visites chez le médecin, vous pouvez être guéri si vous consultez tout de suite; si vous attendez au lendemain, vous serez, suivant le cas, un ou deux mois en traitement.

En terminant, nous répétons ce que nous disions en commençant! A chacun son métier. Au cordonnier, les chaussures; au commerçant, les affaires; au chimiste, les analyses, au médecin, le diagnostic et le traitement des malades; à l'infirmière, les soins à douner. Si une maladie se déclare dans une maison, au lieu de risquer de rendre une guérison plus longue ou impossible par un traitement mal commencé ou commencé trop tard, appelez tout de suite le médecin. C'est le moyen de l'avoir moins souvent et pour moins longtemps chez soi.

D^r Krafft.

Le soleil et la santé.

La lumière solaire artificielle.

« Le jeune élphant nain du jardin zoologique de Londres atteint de rachitisme aux jambes n'arrivant pas à se guérir assez rapidement avec des appareils orthopédiques, on vient de lui appliquer un

traitement plus énergique. Pendant cinq minutes chaque jour, il est exposé à l'action des rayons ultra-violets émanant d'une lampe à vapeurs de mercure. »

Ce paragraphe extrait d'un journal londonien a dû exciter parmi ses lecteurs une certaine hilarité, mais aussi une curiosité justifiée. S'il est possible de traiter à la lumière solaire artificielle des animaux en cage, il est grand temps que le public soit renseigné sur les résultats et les possibilités de ce traitement appliqué aux enfants.

C'est un médecin danois, Niels Finsen, qui découvrit le premier les propriétés thérapeutiques des rayons ultra-violets. Dans ses premières expériences, il fit usage pour traiter les maladies à la fois des rayons solaires et de la lumière artificielle (lampe à arc). A la suite de ses recherches, on fonda à Copenhague un Institut Photothérapique et le traitement par la lumière solaire artificielle occupe actuellement une place importante dans la science médicale. Les lampes ordinairement employées sont les lampes à arc, les lampes à filament de tungstène, les lampes à vapeurs de mercure. Le traitement devra toujours être appliqué par un spécialiste qualifié car, maladroitement employés, les rayons ultra-violets peuvent avoir des effets extrêmement nuisibles. La vogue des rayons ultra-violets a naturellement tenté bien des charlatans qui l'emploient à tort et à travers. On ne saurait par conséquent assez mettre en garde le public contre les applications irraisonnées de cette méthode. On a proposé récemment et à juste titre, d'en réglementer et d'en surveiller l'emploi comme on le fait pour les remèdes pharmaceutiques qui doivent être rigoureusement dosés. L'emploi de la lumière artificielle pour le traitement préventif et curatif des maladies s'est tellement répandu au Danemark que presque chaque ville